

SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Créé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2007

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 février 2008

Date de la convocation : 23 janvier 2008

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

**Délibération 2008-02-14 K
AFFECTATION DES RESULTATS 2007**

Délibération 2008-02-14 K
AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Le Compte Administratif de l'exercice 2007 du budget du syndicat mixte Gironde Numérique présente un excédent de la section d'exploitation d'un montant de 184.173,00 €.

Il est proposé d'affecter la globalité de cet excédent à la section d'exploitation.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de 184.173,00 € à la section d'exploitation.

Résultats du vote :

Votants.....37

Voix exprimées :

Pour.....63,25 voix

Contre..... 0

Abstentions...0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Fait à Bordeaux le 14 février 2008

Pour expédition conforme

La Présidente
de Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER